

**Commune de Levie**

**N° 2024-027**

**Conseil Municipal - Séance du 14 juin 2024**

**Délibération n° 2024-027**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVIE**

Nombre de membres afférents au conseil : 15  
En exercice : 14  
Qui ont pris part à la délibération : 12

**Date de la convocation** : 10/06/2024

**Date d'affichage** : 19/06/2024

**Objet de la délibération** : Délibération adoptant le plan de financement de la réfection de la clôture du complexe sportif de Ciniccia

**SEANCE DU 14 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt quatre

Et le quatorze juin

A 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. de LANFRANCHI Alexandre, Maire.

**Etaient présents** : de LANFRANCHI Alexandre ; de LANFRANCHI Jean Marc ; LUCIANI Maria Lisa ; DUFOUR Josée ; CUCCHI-FRESI Françoise ; PEDINIELLI Pierre ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise ; DERUDAS Denis ; de LANFRANCHI Emmanuelle ;

**Etaient absents** : VALLI François ; de PERETTI Don Napoléon (en visio) ;

**Ont donné pouvoir** : MAESTRATI Jean-Napoléon a donné pouvoir à de LANFRANCHI Jean-Marc ; SERENI Jacques a donné pouvoir à PEDINIELLI Pierre ; MONDOLONI Antoine a donné pouvoir à DERUDAS Denis ;

Maria Lisa LUCIANI a été nommée secrétaire.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la clôture du complexe sportif de Ciniccia est très dégradée. La végétation ainsi que sa vétusté la rendent inefficace tandis que le complexe sportif, qui sera bientôt inauguré, accueille un public de plus en plus nombreux.

Ainsi, après en avoir échangé avec la Communauté de communes qui accepte de prendre à sa charge les coûts de débroussaillage, il est proposé au conseil que la commune intervienne au titre de la dépose de l'ancienne clôture, de la fourniture et de la pose d'une nouvelle.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées et la commune dispose de devis pour cette opération. Ils comprennent un coût de fourniture d'une nouvelle clôture en châtaigner d'un montant de 10 893,37 euros HT (13 072,04 € TTC) et d'un coût de dépose de

l'ancienne clôture et de pose de la nouvelle de 8 500 euros HT (9 350 euros TTC).

M. le Maire rappelle au conseil que la commune dispose toujours d'un reliquat de dotation quinquennale à engager avant juin 2024. Ainsi, il est proposé d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Collectivité de Corse via la dotation quinquennale communale, et à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette opération, qui respecte le plan de financement suivant :

Financeurs	Participation	Montant HT (en €)
Collectivité de Corse (dotation quinquennale)	70 %	13 575,36
Commune (autofinancement)	30 %	5 818,01
<b>Total travaux</b>		<b>19 393,37</b>

**Le Conseil Municipal**

**Où cet exposé**

**Et après en avoir délibéré**

A l'unanimité ;


Adopte le plan de financement proposé ;

Autorise le Maire à solliciter un financement auprès de la Collectivité de Corse via la dotation quinquennale ;

Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance  
Maria Lisa LUCIANI

Maria Lisa LUCIANI  


Le Maire,  
Alexandre de LANFRANCHI

4

